

LA MISSION DU CONSEILLER SÉCURITÉ

1. OBJECTIFS DU STAGE :

Etre capable de mettre en place les outils nécessaires à la mission du conseiller sécurité au sein de l'entreprise. Audits et procédures à réaliser.

2. PUBLIC CONCERNE :

Conseiller à la sécurité en possession du diplôme. Exclusivement réservé aux personnes chargées de la tâche de conseiller sécurité, en poste fixe dans une entreprise.

3. PRÉREQUIS :

Etre titulaire d'un diplôme de conseiller sécurité

4. CONTENU DE LA FORMATION :

1ère PARTIE : RAPPEL DU CONTENU DE LA REGLEMENTATION

- REGLEMENT EUROPEEN
- ARRETE FRANÇAIS DE TANSPOSITION

2ème PARTIE : LES AUDITS

- POINTS IMPORTANTS A CONTROLER VIS A VIS DE L'ADR
- AUTRES CONTROLES (REGLEMENTATIONS DIVERSES)

3ème PARTIE : LE RAPPORT ANNUEL

- CONTENU OBLIGATOIRE
- CONTENU FACULTATIF
- PRESENTATION

4ème PARTIE : LES RAPPORTS D'ACCIDENTS

- OBLIGATION REGLEMENTAIRE
- RAPPORTS INTERNES DÉTAILLÉS
- LE RAPPORT PREFERCTORAL

5. MOYENS PEDAGOGIQUES :

Un support de cours est distribué à chacun des stagiaires et les ouvrages réglementaires sont mis à la disposition des stagiaires pendant la durée de la formation. Le formateur a également recours pour animer la session à l'audiovisuel et à des exercices pratiques.

6. MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI :

Test d'évaluation des acquis. Feuille d'émargement et attestation de présence prouvant que le stagiaire a bien suivi le stage.

7. ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION :

Formateurs agréés. Form-Edit est une école enregistrée sous le n° 11 75 28927 75

8. LA DUREE DE LA FORMATION :

La formation a une durée de 1 jour soit 7 heures.